

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 237)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS234

présenté par
M. Pietraszewski, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

« L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective est ratifiée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une rédaction globale de l'article 1^{er} afin que, pour la clarté du débat parlementaire, chaque ordonnance puisse être ratifiée au sein d'un article distinct.

Cet amendement est donc indissociable des quatre amendements visant à ratifier respectivement les ordonnances n° 2017-1386, n° 2017-1387, n° 2017-1388 et n° 2017-1389.